

PAR COURRIEL

Nicolet, le 20 octobre 2025

**Objet : Demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)**

---

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande reçue le 2 octobre 2025 visant à obtenir « copie de tous les courriels et documents que le directeur général, monsieur Pierre St-Antoine, détient au sujet des compressions de personnel et des compressions budgétaires dans son organisation pour la période du 1er octobre 2024 à aujourd'hui. ».

À cet effet, nous vous transmettons les documents suivants :

- Communication TEAMS du directeur général à l'attention du Comité de gestion de l'École datée du 25 octobre 2024;
- Communication TEAMS du directeur général à l'attention des membres du personnel de l'École datée du 25 octobre 2024;
- Extrait d'une communication du 8 novembre 2024 sur l'Intranet de l'École à l'ensemble du personnel;
- Extrait d'une communication du 23 janvier 2025 sur le canal TEAMS de l'École à l'ensemble du personnel;
- Extrait de la présentation du Café-DG du 29 octobre 2024 à l'ensemble du personnel;
- Extrait de la présentation du Café-DG du 6 février 2025 à l'ensemble du personnel;
- Courriel du directeur général à l'intention de Patrick Dubé, secrétaire du Conseil du trésor daté du 12 novembre 2024 relativement à une demande d'exemption au gel de recrutement;
- Extrait de la présentation du Café DG du 29 avril 2025 à l'ensemble du personnel;
- Extrait de la présentation du Café DG du 2 septembre 2025 à l'ensemble du personnel;
- Communication TEAMS du directeur général à l'attention du Comité de gestion de l'École datée du 1<sup>er</sup> mai 2025;
- Communication TEAMS du directeur général à l'attention du Comité de gestion de l'École datée du 30 mai 2025;
- Courriel de Pierre St-Antoine concernant la reddition daté du 28 août 2025;
- Courriel du Greffe MSP à l'attention de Pierre St-Antoine daté du 5 juin 2025;
  - 3 annexes au courriel du 5 juin 2025
- Note de Maxime Perreault (MSP) à Pierre St-Antoine concernant les demandes prébudgétaires 2026-2027 datée du 18 août 2025;

- Note de Marc Croteau à Pierre St-Antoine concernant les orientations 2025-2026 du SCT – Maintien du gel de recrutement des emplois réguliers et occasionnels.

Certains éléments dans ces documents ont été masqués afin de respecter leur caractère confidentiel.

L'École a repéré d'autres documents, lesquels ne peuvent vous être communiqués puisqu'ils relèvent du Conseil du Trésor. En vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès, sous toutes réserves, nous vous invitons à adresser votre demande auprès de la personne responsable de l'accès de ce ministère aux coordonnées suivantes :

Secrétariat du Conseil du Trésor Monsieur  
Maxime Perreault  
Directeur du Bureau du secrétaire  
875, Grande Allée Est, 4e, Secteur 100  
Québec (Québec) G1R 5R8  
Téléphone : 418 655-9390  
[acces-prp@sct.gouv.qc.ca](mailto:acces-prp@sct.gouv.qc.ca)

Également, nous ne pouvons pas vous transmettre certains des documents repérés, et ce, en conformité avec les articles 30.1 et 33 qui énoncent ce qui suit :

*« 30.1. Un organisme public peut refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation aurait pour effet de révéler une politique budgétaire du gouvernement avant que le ministre des Finances ne la rende publique.*

*33. Ne peuvent être communiqués avant l'expiration d'un délai de 25 ans de leur date:*

*1° les communications du Conseil exécutif à l'un ou à plusieurs de ses membres, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel, à moins que le Conseil exécutif n'en décide autrement;*

*2° les communications d'un ou de plusieurs membres du Conseil exécutif à un ou à plusieurs autres membres de ce conseil, au Conseil exécutif lui-même, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel, à moins que l'auteur ou, le cas échéant, les auteurs n'en décident autrement;*

*3° les recommandations du Conseil du trésor ou d'un comité ministériel au Conseil exécutif, à moins que l'auteur ou le destinataire n'en décide autrement;*

*4° les recommandations d'un ou de plusieurs membres du Conseil exécutif au Conseil exécutif, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel, à moins que l'auteur ou, le cas échéant, les auteurs, ou encore le destinataire, n'en décident autrement;*

*5° les analyses, avis et recommandations préparés au sein du ministère du Conseil exécutif ou du secrétariat du Conseil du trésor, ou au sein d'un autre organisme public dans la mesure où ils sont communiqués au ministère du Conseil exécutif, et portant sur une recommandation ou une demande faite par un ou plusieurs ministres, un comité ministériel ou un organisme public, ou sur un document visé à l'article 36;*

*6° les mémoires ou les comptes rendus des délibérations du Conseil exécutif ou d'un comité ministériel;*

*7° une liste de titres de documents comportant des recommandations au Conseil exécutif ou au Conseil du trésor;*

*8° l'ordre du jour d'une réunion du Conseil exécutif, du Conseil du trésor ou d'un comité ministériel.*

*Le premier alinéa s'applique, compte tenu des adaptations nécessaires, aux mémoires des délibérations du comité exécutif d'un organisme municipal, aux recommandations qui lui sont faites par ses membres ainsi qu'aux communications entre ses membres. »*

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez, en vertu de la section III du chapitre IV de cette loi (article 135 et suivants), faire une demande de révision dans les 30 jours suivant la date de la présente décision. À cet effet, vous trouverez joint à la présente le document intitulé « Avis de recours ».

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels et Directrice de l'innovation, des affaires académiques et institutionnelles

[Original signé]

Mme Andréanne Deschênes

AD/abl

p.j. : avis de recours en révision

## **Révision**

### **a) Pouvoir**

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (article 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

#### **Québec**

Édifice Lomer-Gouin  
575, rue St-Amable, bureau 1-10  
Québec (Québec) G1R 2G4  
Tél. : (418) 528-7741  
Télééc. : (418) 529-3102

#### **Montréal**

480, boulevard St-Laurent, bureau 501, 5<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Y 3Y7  
Tél. : (514) 873-4196  
Télééc. : (514) 844-6170

Téléphone sans frais pour les deux bureaux : 1-888-528-7741

### **b) Motifs**

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

### **c) Délais**

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (article 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (article 135).

## **Appel devant la Cour du Québec**

### **a) Pouvoir**

L'article 147 de la Loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence. L'appel ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec. Le juge accorde la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devrait être examinée en appel.

### **b) Délais et frais**

L'article 149 de la Loi prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour du Québec, à Montréal ou à Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission, après avis aux parties et à la Commission. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

La décision autorisant l'appel doit mentionner les seules questions de droit ou de compétence qui seront examinées en appel.

### **c) Procédure**

L'appel est formé, selon l'article 150 de la Loi, par dépôt auprès de la Commission d'accès à l'information d'un avis à cet effet signifié aux parties, dans les 10 jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.



École nationale  
de police  
du Québec

# Café-DG

ENPQ

6 février 2025

# Nouvelles actions visant le contrôle budgétaire

- **Nouvelles mesures**---Déplacements, formations et colloques à l'intention du personnel;
- **RAPPEL** - Points de vigilance ayant un impact sur votre quotidien:
  - Temps supplémentaire;
  - Déplacements;
  - Impression de documents.
- **Suivi** --- Gel de recrutement --- Exemptions --- Report d'embauches
- **Autres actions en cours** : Optimisation, report d'achats, hausse des frais d'hébergement devancée pour les clients.





École nationale  
de police du  
Québec



# Café-DG

29 avril 2025

# Contrôle budgétaire 24-25 et budget 25-26



- Environnement complexe qui se renouvelle sans cesse;
- **Objectifs** --- 24-25 **tendance fragile** vers l'équilibre;
- **Mesures**---Déplacements, formations et colloques du personnel, annulation et report d'améliorations et d'achats, diminution des investissements en projets, baisse des immobilisations;
- **RAPPEL** - Vigilance:
  - Temps supplémentaire;
  - Gestion des dépenses courantes;
  - Déplacements.
- **RH** --Gel de recrutement --Gestion serrée des embauches, report, non-remplacement.

# Contrôle budgétaire 24-25 et budget 25-26

- Cocktail de considérants et de mesures en analyse:
  - Contribution des corps de police;
  - Besoins de formation des clients;
  - Fin de subventions : Cannabis + Autochtone + ...
  - Nouveaux amortissements en lien avec investissements --- SGI;
  - Masse salariale en hausse;
  - Grand séminaire et pavillon du circuit à intégrer;
  - Audit interne et éléments de gouvernance à intégrer;
  - Infonuagique et autres technologies;
  - Décrets gouvernementaux;
  - Contexte budgétaire gouvernemental.

# Contrôle budgétaire 24-25 et budget 25-26

## Actions en cours:

- Préparation d'un **budget équilibré** pour le CA dans les prochaines semaines;
- Choix des postes à prioriser et renouveler pour 2025-2026;
- Choix des investissements à prioriser;
- Choix en développement à prioriser;
- Recherche revenus, **optimisation**, hausse de frais, gestion des subventions et immobilisations;
- Nouveaux revenus: Services connexes, santé, CIS, hébergement; évaluation des clientèles 25-26.



École nationale  
de police du  
Québec



# Café-DG

2 septembre 2025

# Mesures de contrôle des dépenses--CT

- Assurer une **gestion optimale et rigoureuse** de l'exécution du budget;
- Maintenir le budget 2025-2026 à **l'équilibre– 24-25** ✓

- Appliquer une **gestion serrée des dépenses** de fonctionnement et limiter notamment les dépenses de déplacement à l'essentiel en lien avec la **mission**, **sur approbation du DG**;

# Mesures de contrôle des dépenses--CT

- **Limiter le temps supplémentaire** à ce qui est jugé essentiel en lien avec la mission, **sur approbation du DG**;
- Produire une reddition au SM-MSP;
- Respecter le **niveau d'heures rémunérées** ciblées;
- Respecter le **niveau d'investissement prévu** au Plan québécois des infrastructures;

# Mesures de contrôle des dépenses--CT

- **Plan de match** en continuation – CD/CG/Soutien...;
- Instructions à venir -- Engagement à l'**information**;
- Équipe de **gestion** dédiée à la **réussite**;
- Période difficile mais **focus** sur les **équipes**, **mandats** et **mission**;
- **Confiance** aux actions;
- Nous allons **ensemble** trouver le chemin.



École nationale  
de police  
du Québec

# Café-DG

29 octobre 2024

# Mesures de contrôle des dépenses--CT

- Assurer une **gestion optimale et rigoureuse** de l'exécution du budget;
- Présenter au budget 2025-2026 des résultats d'exercice à **l'équilibre**;
- Appliquer une **gestion serrée des dépenses** de fonctionnement 24-25 et limiter notamment les dépenses de déplacement à l'essentiel en lien avec la **mission**, sur approbation du DG;



# Mesures de contrôle des dépenses--CT

- Respecter le **niveau d'investissement prévu** au Plan québécois des infrastructures 2024-2034;
- **Limiter le temps supplémentaire** à ce qui est jugé essentiel en lien avec la mission, sur approbation du DG;
- Appliquer un **gel de recrutement sur les emplois réguliers et occasionnels** à compter du 1er novembre 2024:
  - En actions;
  - Demandes d'exemptions;
  - Respect mission.

# Mesures de contrôle des dépenses--CT

- **Plan de match** en réalisation – CD/CG/Soutien...;
- Engagement à l'**information**;
- Équipe de **gestion** dédiée à la **réussite**;
- Période difficile mais **focus** sur les **équipes**, **mandats** et **mission**;
- **Confiance** aux actions;
- Nous allons **ensemble** trouver le chemin.

 Répondre

 St-Antoine, Pierre 05-01 18:03 

### Code relationnel | Alignement stratégique ENPQ | Constats budgétaires

Gestion

Madame, Monsieur,

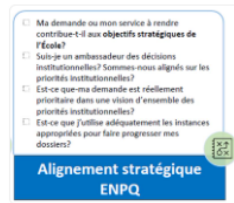
J'ai partagé avec vous des constats de notre préparation budgétaire 25-26 au cours des derniers jours. Nous allons ensemble documenter nos actions prioritaires au cours des prochaines semaines pour bien se positionner. Certains éléments seront décidés à court terme, entre autres le renouvellement ou pas de certains de nos postes occasionnels ou le début de certaines optimisations ou recherche de revenus. Au préalable, nous devons attendre l'adoption de notre budget \$ global par notre CA le 16 mai. D'autres éléments seront mis en place plus tard par étapes et selon notre capacité et selon les PRIORITÉS.

Dans TOUS les cas, nous devons rester aligné et concerté. Ce n'est pas le moment de partir en électron libre ou d'ajouter des initiatives non approuvées ou non concertées. Nos instances et statutaires sont là pour assurer notre alignement aux objectifs fixés d'ici à la fin de l'année scolaire. Cela ne veut pas dire de ne pas documenter et inventorier nos idées 💡, car c'est souvent dans des moments chocs 📢 que la créativité émerge.

J'ai pleine confiance à l'atteinte de notre équilibre budgétaire si nous gardons le bon focus.

Le CG du 6 mai nous permettra la discussion en ce sens. Me confirmer la lecture de ce message. 📌

Pierre



**Alignement stratégique ENPQ**

- Ma demande ou mon service à rendre contribue-t-il aux objectifs stratégiques de l'École?
- Suis-je un ambassadeur des décisions institutionnelles? Sommes-nous alignés sur les priorités institutionnelles?
- Est-ce que ma demande est réellement prioritaire dans une vision d'ensemble des priorités institutionnelles?
- Est-ce que j'utilise adéquatement les instances appropriées pour faire progresser mes dossiers?

[afficher moins](#)

 11  6  



St-Antoine, Pierre 05-30 15:30 Modifié



## Rencontre des organismes MSP avec la SMA | Situation des heures rémunérées au GQ

Gestion

Madame, Monsieur,

À la suite d'une convocation de dernière heure, la SMA nous a informé des consignes préliminaires suivantes :

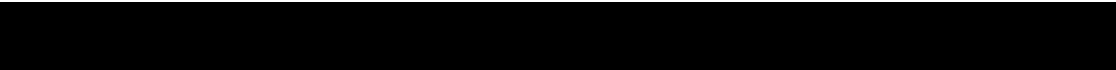
- Le SCT va suivre avec GRANDE vigilance les cibles d'heures rémunérées des organismes du GQ incluant l'École 6 fois par année;
- Il y aura un nouveau système de reddition dont nous connaissons les détails prochainement;
- Nous n'avons plus l'obligation de demander des dérogations pour le recrutement MAIS le SCT va nous donner de nouvelles cibles d'heures rémunérées à atteindre annuellement;
- Des plans seront requis pour l'atteinte des cibles;
- Je vais avoir une rencontre avec l'info sur les cibles la semaine prochaine;
- Les cadres associés au dossier seront en œuvre pour documenter un argumentaire pour défendre notre position;
- Il devra y avoir des gestes de notre part afin de démontrer notre contribution aux demandes de l'État;
- Dès que nous aurons plus d'infos vous serez avisé;

Voici un tableau qui explique l'évolution de la situation ENPO:

En vertu de CT 231034 l'École doit respecter un niveau d'effectif. Le niveau d'heures rémunérées attribuées a été peu modifié depuis 2017 et ne correspond pas aux besoins requis en ressources humaines pour répondre à l'offre de formation ainsi qu'à la réalité terrain de l'institution qui doit répondre aux mandats gouvernementaux en sécurité publique. La cible au niveau des heures rémunérées était de 454 215 HR en 2017-2018 (niveau déjà insuffisant) et est de 550 958 HR en 2025-2026 pour une croissance annuelle moyenne de 2.6%.



Bon week-end 😊



Pierre

[afficher moins](#)



## Message important | Nouvelles actions visant le contrôle budgétaire

Tel qu'annoncé à l'automne dernier, l'ENPQ, comme l'ensemble des organismes et ministères, a reçu des consignes gouvernementales visant **une saine gestion et un contrôle budgétaire accru**. Des efforts ont été consentis dans les derniers mois dans le but de pouvoir projeter un budget à l'équilibre pour notre année financière 2024-2025.

À la suite d'analyses budgétaires complémentaires, voici des **nouvelles mesures maintenant en place ainsi qu'un rappel des points de vigilance** à garder en tête pour l'ensemble des équipes.

**Nous vous remercions de votre collaboration** à la mise en place de ces actions concrètes.

### Nouvelles mesures

#### Déplacements, formations et colloques à l'intention du personnel

Les déplacements, activités de formation et colloques à l'intention du personnel et générant des frais, qu'ils soient au Québec ou ailleurs, se limiteront aux cas jugés essentiels aux activités opérationnelles et à la mission. Toutes les formations et colloques générant des frais d'inscription ou de déplacement **devront faire l'objet d'une approbation officielle** auprès de votre gestionnaire et de la direction générale. Ceci concerne aussi **les formations et déplacements déjà planifiés**, ces derniers **devront faire l'objet d'une nouvelle approbation**. Certaines activités seront reportées. Soyez par contre assurés que les besoins de formation resteront documentés à la DPSC afin d'y répondre ultérieurement.

## **RAPPEL - Points de vigilance ayant un impact sur votre quotidien**

### **Temps supplémentaire**

L'École doit limiter les heures supplémentaires des employés aux situations jugées essentielles. **Il est incontournable de demander l'approbation de votre gestionnaire** avant d'effectuer des heures supplémentaires, quelle que soit votre intention de le faire payer ou de les cumuler.

### **Gestion des déplacements**

Nous vous demandons d'être à l'affût d'optimisation dans vos déplacements lorsqu'ils sont essentiels (par exemple, deux personnes se rendant au même endroit au même moment peuvent covoiturer). Une analyse est en cours afin d'optimiser la gestion des déplacements de manière plus structurée. De plus, les formations à faible coût et en ligne seront priorisées et toutes les demandes de formation seront analysées.

### **Consommation de papier et impression**

Quelques habitudes prises en période de pandémie sont favorables à l'économie de papier et de cartouches d'impression. **Évitez l'impression inutile** et favorisez l'impression en **noir et blanc** lorsque cela est possible.

### **Gel de recrutement - suivi**

L'École a reçu une autorisation d'exemption pour certains postes directement liés à la mission. Pour d'autres postes, nous devons encore procéder à des demandes d'exemptions du Conseil du trésor, au cas par cas.

Le comité de direction effectue un suivi de tous les postes à combler ou à remplacer d'ici au 30 juin prochain afin de nous assurer de la capacité budgétaire.

## **Autres actions en cours**

Le comité de gestion et des membres du personnel sont en action afin d'identifier des pistes d'optimisation potentielles dans plusieurs processus et dans les dépenses prévisibles, comme le report de certains achats ou dossiers ainsi que des recherches de nouveaux revenus, comme le devancement de la hausse des frais d'hébergement pour les clientèles et la maximisation de l'offre de cours d'ici au 30 juin. Au même moment certains investissements sont incontournables, car ils sont associés à des subventions externes et des délais. Dans toute les situations, **l'impact sur les équipes ENPQ sera limité au maximum.**

**Vous avez des questions et des idées? Votre gestionnaire ou la DPSC sont là!**

**Nous vous remercions de votre collaboration à cet effort collectif de saine gestion.**

**De :** [St-Antoine, Pierre](#)  
**À :** [Rancourt, Martin](#); [Fortin, Marjorie](#); [Deschênes, Andréanne](#); [Bastien, Stéfanie](#); [Lajoie, Isabelle](#)  
**Objet :** ACTION | TR: CONFIDENTIEL | TR: MSP - Décision du Conseil du trésor du 19 août 2025 (C.T. 233018)  
**Date :** 28 août 2025 17:08:05  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)  
[Demande SCT Suivi d nses cibl au 31 Juillet 2025 MSP.xlsx](#)

---

[@M. Martin Rancourt](#), [@Fortin, Marjorie](#)

À la suite de mes correspondances avec le bureau du SM tu trouveras ci-joint le gabarit qui sera utilisé par le MSP pour la reddition. Afin d'être cohérent avec notre ministère, j'aimerais bien la préparation d'un fichier Excel similaire ENPQ avec adaptation de nos rubriques pertinentes internes. Cela sera cependant un défi.

Pour nous de faire un comparatif juillet 2025 vs juillet 2024 n'est pas pertinent. Plusieurs de nos rubriques comme les services professionnels, les frais de déplacement sont associés entre autres à une offre de service volumétrique de formation. Donc an 1 vs an 2 difficilement explicable. Par contre, le volet administratif ENPQ peut permettre une certaine comparaison même s'il est rattaché aux cycles de l'offre.

Les options :

- Comparer notre réel par rubrique vs notre budget planifié?
- Comparer uniquement la portion admin ENPQ an 1 vs an 2?
- Autres? La DSAT est en réflexion...

[@M. Martin Rancourt](#) Il faudrait communiquer avec Julie Drapeau ou Julie Roy du SMSG-MSP pour expliquer la situation cyclique de notre offre de formation et parler de nos options de reddition sur la table de réflexion.

[@Deschênes, Andréanne](#) et [@Bastien, Stéfanie](#), Il faudrait préparer une liste de nos mesures de contrôle des dépenses qui seront intégrées au courriel ou dans un document joint avec le excel de la DSAT. Il faut démontrer nos efforts.

[@Lajoie, Isabelle](#) rester en collaboration au besoin pour le TS.

Il faut être rigoureux avec cette reddition qui sera sûrement suivi de plusieurs autres.

Nous ferons le point la semaine prochaine.

Pierre



**Pierre St-Antoine**

Directeur général

École nationale de police du Québec  
350, rue Marguerite-D'Youville [ [sur Google Maps](#) ]  
Nicolet (Québec) J3T 1X4  
Téléphone : 819 293-8631, poste 6224  
[psta@enpq.qc.ca](mailto:psta@enpq.qc.ca)  
[www.enpq.qc.ca](http://www.enpq.qc.ca)

**Confidentialité :** Le contenu du présent courriel est strictement confidentiel et s'adresse uniquement aux personnes auxquelles il est adressé. Il est formellement interdit de faire circuler, de distribuer ou de copier le présent message et les documents qui y sont annexés, sauf par la ou les personnes auxquelles il est adressé. Si vous avez reçu le présent courriel et qu'il ne vous est pas destiné, nous vous prions de bien vouloir nous en aviser sans délai.

---

**De :** ANNICK COTE <annick.cote@msp.gouv.qc.ca>  
**Envoyé :** 28 août 2025 09:57  
**À :** St-Antoine, Pierre <psta@enpq.qc.ca>  
**Cc :** Deschênes, Andréanne <adeschenes@enpq.qc.ca>; MAXIME PERREAULT <maxime.perreault@msp.gouv.qc.ca>; GREFFE-MSP <GREFFE-MSP@msp.gouv.qc.ca>  
**Objet :** RE: CONFIDENTIEL | TR: MSP - Décision du Conseil du trésor du 19 août 2025 (C.T. 233018)

Bonjour,

En complément, voici le gabarit qui sera utilisé par le MSP pour cette reddition de compte que vous pourrez également utiliser.

Bonne journée

*Annick Côté*

*Adjointe exécutive – Bureau du sous-ministre et Secrétariat général*

Ministère de la Sécurité publique

Tour des Laurentides

2525, boulevard Laurier, 5e étage

Québec (Québec) G1V 2L2

Téléphone 418-646-6777

[annick.cote@msp.gouv.qc.ca](mailto:annick.cote@msp.gouv.qc.ca)

[www.securitepublique.gouv.qc.ca](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca)

---

**De :** ANNICK COTE  
**Envoyé :** 27 août 2025 10:09  
**À :** 'St-Antoine, Pierre' <psta@enpq.qc.ca>  
**Cc :** Deschênes, Andréanne <adeschenes@enpq.qc.ca>; MAXIME PERREAULT <maxime.perreault@msp.gouv.qc.ca>; GREFFE-MSP <GREFFE-MSP@msp.gouv.qc.ca>  
**Objet :** RE: CONFIDENTIEL | TR: MSP - Décision du Conseil du trésor du 19 août 2025 (C.T. 233018)

Bonjour Pierre,

On nous confirme qu'il n'y a pas de gabarit spécifique fourni par le SCT. Pour information, le MSP produira un tableau comparatif des données financières au 31 juillet 2025 versus au 31 juillet 2024 pour les comptes suivants : frais de déplacement, services professionnels et temps supplémentaires. Vous pourrez donc produire ces mêmes informations.

Merci

Bonne journée

*Annick Côté*

*Adjointe exécutive – Bureau du sous-ministre et Secrétariat général*

Ministère de la Sécurité publique

Tour des Laurentides

2525, boulevard Laurier, 5e étage

Québec (Québec) G1V 2L2

Téléphone 418-646-6777

[annick.cote@msp.gouv.qc.ca](mailto:annick.cote@msp.gouv.qc.ca)

[www.securitepublique.gouv.qc.ca](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca)

---

**De :** St-Antoine, Pierre <[psta@enpq.qc.ca](mailto:psta@enpq.qc.ca)>

**Envoyé :** 21 août 2025 13:29

**À :** ANNICK COTE <[annick.cote@msp.gouv.qc.ca](mailto:annick.cote@msp.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Deschênes, Andréanne <[adeschenes@enpq.qc.ca](mailto:adeschenes@enpq.qc.ca)>; MAXIME PERREAULT <[maxime.perreault@msp.gouv.qc.ca](mailto:maxime.perreault@msp.gouv.qc.ca)>

**Objet :** RE: CONFIDENTIEL | TR: MSP - Décision du Conseil du trésor du 19 août 2025 (C.T. 233018)

Merci du retour



**Pierre St-Antoine**

Directeur général

École nationale de police du Québec  
350, rue Marguerite-D'Youville [ [sur Google Maps](#) ]  
Nicolet (Québec) J3T 1X4  
Téléphone : 819 293-8631, poste 6224  
[psta@enpq.qc.ca](mailto:psta@enpq.qc.ca)  
[www.enpq.qc.ca](http://www.enpq.qc.ca)

**Confidentialité :** Le contenu du présent courriel est strictement confidentiel et s'adresse uniquement aux personnes auxquelles il est adressé. Il est formellement interdit de faire circuler, de distribuer ou de copier le présent message et les documents qui y sont annexés, sauf par la ou les personnes auxquelles il est adressé. Si vous avez reçu le présent courriel et qu'il ne vous est pas destiné, nous vous prions de bien vouloir nous en aviser sans délai.

---

**De :** ANNICK COTE <[annick.cote@msp.gouv.qc.ca](mailto:annick.cote@msp.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 21 août 2025 11:43

**À :** St-Antoine, Pierre <[psta@enpq.qc.ca](mailto:psta@enpq.qc.ca)>

**Cc :** Deschênes, Andréanne <[adeschenes@enpq.qc.ca](mailto:adeschenes@enpq.qc.ca)>; MAXIME PERREAULT <[maxime.perreault@msp.gouv.qc.ca](mailto:maxime.perreault@msp.gouv.qc.ca)>

**Objet :** RE: CONFIDENTIEL | TR: MSP - Décision du Conseil du trésor du 19 août 2025 (C.T. 233018)

Bonjour Pierre,

Nous avons communiqué avec le SCT afin d'obtenir des orientations sur la façon de produire cette reddition de compte. Dès que nous avons plus de détails, nous vous reviendrons.

Merci et bonne journée

*Annick Côté*

*Adjointe exécutive – Bureau du sous-ministre et Secrétariat général*

Ministère de la Sécurité publique

Tour des Laurentides

2525, boulevard Laurier, 5e étage

Québec (Québec) G1V 2L2

Téléphone 418-646-6777

[annick.cote@msp.gouv.qc.ca](mailto:annick.cote@msp.gouv.qc.ca)

[www.securitepublique.gouv.qc.ca](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca)

---

**De :** St-Antoine, Pierre <[psta@enpq.qc.ca](mailto:psta@enpq.qc.ca)>

**Envoyé :** 21 août 2025 10:36

**À :** ANNICK COTE <[annick.cote@msp.gouv.qc.ca](mailto:annick.cote@msp.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Deschênes, Andréanne <[adeschenes@enpq.qc.ca](mailto:adeschenes@enpq.qc.ca)>

**Objet :** TR: CONFIDENTIEL | TR: MSP - Décision du Conseil du trésor du 19 août 2025 (C.T. 233018)

### Avertissement

*Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.*

Annick,

Voir le courriel ci-après adressé à Maxime étant donné son absence.

Merci



**Pierre St-Antoine**

Directeur général

École nationale de police du Québec  
350, rue Marguerite-D'Youville [ [sur Google Maps](#) ]  
Nicolet (Québec) J3T 1X4  
Téléphone : 819 293-8631, poste 6224  
[psta@enpq.qc.ca](mailto:psta@enpq.qc.ca)  
[www.enpq.qc.ca](http://www.enpq.qc.ca)

**Confidentialité :** Le contenu du présent courriel est strictement confidentiel et s'adresse uniquement aux personnes auxquelles il est adressé. Il est formellement interdit de faire circuler, de distribuer ou de copier le présent message et les documents qui y sont annexés, sauf par la ou les personnes auxquelles il est adressé. Si vous avez reçu le présent courriel et qu'il ne vous est pas destiné, nous vous prions de bien vouloir nous en aviser sans délai.

---

**De :** St-Antoine, Pierre

**Envoyé :** 21 août 2025 10:34

**À :** MAXIME PERREAULT <[maxime.perreault@msp.gouv.qc.ca](mailto:maxime.perreault@msp.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Deschênes, Andréanne <[adeschenes@enpq.qc.ca](mailto:adeschenes@enpq.qc.ca)>

**Objet :** CONFIDENTIEL | TR: MSP - Décision du Conseil du trésor du 19 août 2025 (C.T. 233018)

Maxime,

J'espère que tu passes un bel été. En lien avec cette demande de reddition

concernant le suivi de l'exécution du budget de dépenses et de la discipline budgétaire j'aimerais savoir si notre sous-ministre a des attentes sur la forme du rapport à soumettre pour le 12 septembre prochain.

- Avez-vous une liste de rubriques déjà déterminées?
- Un format de tableau en particulier?
- Autres attentes?

Nous allons produire une reddition selon notre année budgétaire en cours donc depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier. Ce rapport sera sommaire, car les activités de formation ENPQ reprennent depuis le 18 août. Nous pourrions cependant vous fournir la liste des mesures qui sont en place depuis plusieurs mois afin d'optimiser nos activités.

Je demeure disponible,

Pierre



### Pierre St-Antoine

Directeur général

École nationale de police du Québec  
350, rue Marguerite-D'Youville [ [sur Google Maps](#) ]  
Nicolet (Québec) J3T 1X4  
Téléphone : 819 293-8631, poste 6224  
Cellulaire : 819-448-4759  
[psta@enpq.qc.ca](mailto:psta@enpq.qc.ca)  
[www.enpq.qc.ca](http://www.enpq.qc.ca)

**Confidentialité :** Le contenu du présent courriel est strictement confidentiel et s'adresse uniquement aux personnes auxquelles il est adressé. Il est formellement interdit de faire circuler, de distribuer ou de copier le présent message et les documents qui y sont annexés, sauf par la ou les personnes auxquelles il est adressé. Si vous avez reçu le présent courriel et qu'il ne vous est pas destiné, nous vous prions de bien vouloir nous en aviser sans délai.

---

**De :** Anne Ménard <[anne.menard@sct.gouv.qc.ca](mailto:anne.menard@sct.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 20 août 2025 16:31

**À :** [Stephen.valade@enpq.gouv.qc.ca](mailto:Stephen.valade@enpq.gouv.qc.ca); St-Antoine, Pierre <[psta@enpq.qc.ca](mailto:psta@enpq.qc.ca)>

**Cc :** [patrick.dube-sm@misp.gouv.qc.ca](mailto:patrick.dube-sm@misp.gouv.qc.ca); Louis Tremblay <[louis.tremblay@sct.gouv.qc.ca](mailto:louis.tremblay@sct.gouv.qc.ca)>; Chantale Poulin <[Chantale.Poulin@sct.gouv.qc.ca](mailto:Chantale.Poulin@sct.gouv.qc.ca)>

**Objet :** MSP - Décision du Conseil du trésor du 19 août 2025 (C.T. 233018)



Bonjour,

Vous trouverez ci-joint la décision rendue par le Conseil du trésor le 19 août 2025 concernant le suivi de l'exécution du Budget de dépenses et de la discipline budgétaire - suivi d'août 2025.

Ce document est protégé en vertu des dispositions de l'article 30 de la Loi sur l'accès aux documents

des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Conséquemment, toute reproduction ou diffusion en est strictement interdite.

Veuillez prendre note qu'aucune copie papier ne suivra.

Meilleures salutations,

Anne Ménard  
Technicienne en administration pour

Louis Tremblay, avocat  
Greffier du Conseil du trésor  
Secrétariat du Conseil du trésor

875, Grande Allée Est, 4e étage, secteur 100  
Québec (Québec) G1R 5R8  
Téléphone : 418 643-0875 Poste : 4200



Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**De :** [GREFFE-MSP](#)  
**À :** [St-Antoine, Pierre](#)  
**Cc :** [GREFFE-MSP](#)  
**Objet :** Envoi St-Antoine - Décision du Conseil du trésor concernant les actions attendues par les ministres responsables et les organismes autres que budgétaires à l'égard de la planification N/Réf. : 2024-11727  
**Date :** 5 juin 2025 14:51:39  
**Pièces jointes :** [2025-11727 LET MIN Ecole police Orientations 20250526.pdf](#)  
[2025-11727 Annexe 1 LET MIN OAOB 20250526.pdf](#)  
[2025-11727 Annexe 2 LET MIN OAOB 20250526.pdf](#)

---

Bonjour,

Vous trouverez, en pièce jointe, une lettre signée par M. François Bonnardel, ministre de la Sécurité publique.

Veillez noter que cette correspondance vous est transmise uniquement en version électronique.

Meilleures salutations,

*Mélanie Brunelle*

Bureau du sous-ministre  
Ministère de la Sécurité publique  
2525, boulevard Laurier  
Tour des Laurentides, 5e Étage  
Québec (Québec) G1V 2L2

### **Avertissement**

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Québec, le 4 juin 2025

Monsieur Pierre St-Antoine  
Directeur général  
École nationale de police du Québec  
350, rue Marguerite-D'Youville  
Nicolet (Québec) J3T 1X4

Monsieur le Directeur général,

La présente vise à vous transmettre les diverses orientations budgétaires pluriannuelles pour les exercices financiers 2025-2026 à 2030-2031 qui s'appliquent à votre organisation. À cet effet, je vous invite à prendre connaissance de l'annexe 1 et à la diffuser au conseil d'administration de votre organisation.

Également, veuillez noter que le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) effectuera cinq suivis des prévisions budgétaires de l'exercice 2025-2026 en plus des deux collectes pluriannuelles existantes. Les dates prévues pour ces redditions de comptes sont présentées en Annexe 2.

Je compte sur votre collaboration pour assurer l'application de ces orientations dans le processus de mise à jour des prévisions budgétaires pluriannuelles de votre organisation ainsi que le respect des échéances demandées par le SCT.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



François Bonnardel

p. j. (2)

N/Réf. : 2025-11727

**ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES PLURIANNUELLES DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2025-2026 À 2030-2031**

---

**Respecter la politique budgétaire du gouvernement**

L'implication active et la collaboration de l'ensemble des ministères et organismes budgétaires, des fonds spéciaux, des réseaux et des organismes autres que budgétaires sont essentielles en vue d'assurer le respect de la politique budgétaire du gouvernement et de permettre une utilisation efficiente des deniers publics.

La réalisation de l'objectif de retour à l'équilibre budgétaire d'ici l'exercice financier 2029–2030 est tributaire d'une gestion optimale, responsable et rigoureuse des prévisions budgétaires pluriannuelles, dans le respect des cibles établies, afin d'éviter toute détérioration des déficits anticipés, et implique une discipline budgétaire de tous les organismes, à tous les niveaux décisionnels. Pour ce faire :

- Présenter des résultats d'exercice à l'équilibre lors des collectes de données, et ce, pour tous les exercices financiers, et qui ne se détériorent pas par rapport aux prévisions budgétaires pluriannuelles du Budget 2025-2026;
- Poser promptement des actions pour remédier à une situation de résultats déficitaires ou à une situation de résultats en détérioration, mettre en œuvre un plan de résorption et le transmettre sur demande;
  - Transmettre au ministère des Finances des justifications pertinentes et précises concernant une situation exceptionnelle de résultats déficitaires avant l'approbation de ces prévisions par le ministère responsable;
  - Transmettre au Secrétariat du Conseil du trésor des justifications pertinentes et précises concernant une situation exceptionnelle de résultats en détérioration, par l'entremise des collectes de données.
- Limiter les interventions aux initiatives prévues au cadre financier gouvernemental, en respect des différentes étapes du processus décisionnel, et s'assurer qu'aucune nouvelle initiative ne soit autofinancée à partir des sommes dégagées en cours d'année sans passer par ce processus;
- Poser des gestes en continu afin de favoriser une culture d'optimisation, notamment par la recherche d'efficacité et de gains de productivité dans la prestation des services publics;
- Assurer des suivis diligents et proactifs des prévisions budgétaires 2025-2026 et de la consommation d'effectifs 2025-2026 en plus de s'assurer de la justesse et de la qualité des prévisions demandées;
- Contenir les dépenses, dont celles de rémunération et de fonctionnement, par l'application d'une gestion serrée;
- Poursuivre la limitation de certaines dépenses spécifiques à ce qui est jugé essentiel en lien avec la mission, dont celles liées aux frais de déplacement au Québec et hors Québec ainsi qu'au temps supplémentaire, sur approbation du dirigeant;
- Privilégier l'utilisation de l'expertise des ressources gouvernementales de façon prioritaire et limiter le recours à des services professionnels à ce qui est jugé essentiel en lien avec la mission, dont ceux pour des services de publicité et de promotion, des services d'accompagnement et de conseil ainsi que pour des études, des recherches et des analyses réalisées à l'externe, sur approbation du dirigeant;
- Limiter les réserves de mobilier et d'équipement.

**Respecter les mesures annoncées par le gouvernement**

Afin d'obtenir une image fidèle de la situation financière, toutes les mesures annoncées par le gouvernement devront être incluses dans les prévisions budgétaires pluriannuelles, en plus de celles ayant notamment été approuvées par le Conseil du trésor.

## ANNEXE 1

Ces mesures comprennent les mesures de contrôle des dépenses et des effectifs. Elles comprennent également les mesures annoncées aux discours sur le budget ou aux mises à jour économiques des exercices antérieurs. Pour ce faire :

- Exécuter les mesures annoncées, notamment celles des discours sur le budget;
- Mettre en place des mesures équivalentes de remplacement si certaines mesures d'économies ne génèrent pas le rendement escompté, en plus de communiquer ces nouvelles mesures au Secrétariat du Conseil du trésor.

### **Utiliser des hypothèses cohérentes avec celles des organismes centraux (Secrétariat du Conseil du trésor et ministère des Finances)**

Les prévisions budgétaires pluriannuelles doivent être cohérentes entre elles et doivent être basées sur les mêmes informations et hypothèses économiques et administratives. Pour ce faire :

- Prendre en considération les paramètres économiques, les instructions diffusées par le Secrétariat du Conseil du trésor ainsi que les instructions du ministère des Finances;
- S'assurer, en présence de revenus de transfert du gouvernement du Québec, de la cohérence avec le cadre financier 2026-2031 et les enveloppes prévisionnelles transmises par le Secrétariat du Conseil du trésor, dont celles liées aux infrastructures, en communiquant avec le ministère responsable;
- Respecter le niveau des transferts reçus d'un ministère pour les investissements en infrastructures dont le financement, en tout ou en partie, provient d'un ministère, et ce, pour chacune des années financières.

### **Respecter les lois et règlements en vigueur**

- Élaborer et documenter des prévisions en conformité avec les lois et règlements en vigueur, tout en respectant le référentiel comptable applicable à l'organisme;
- Prendre en compte les informations les plus récentes disponibles.

### **Respecter les niveaux annuels des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures**

- Respecter les niveaux annuels d'investissements prévus au Plan québécois des infrastructures 2025-2035, dont les transferts pour les infrastructures que les organismes octroient à des tiers;
- Mettre en place des mesures de contrôle additionnelles et des options alternatives pour éviter que des risques ne se matérialisent, en cas de dépassement.

### **Respecter les niveaux annuels d'effectifs**

Considérant que la rémunération représente une part importante des dépenses de l'État, il convient d'en limiter la croissance afin d'atteindre l'objectif visé de retour à l'équilibre budgétaire. Pour ce faire :

- Respecter les niveaux annuels d'effectifs déterminés;
- Poser promptement des actions pour remédier à une situation de dépassement des niveaux d'effectifs annuels autorisés, mettre en œuvre un plan de résorption et le transmettre sur demande.

**Redditions de compte demandées par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT)  
2025-2026**

TYPE DE DEMANDE <sup>(1)</sup>	DATE LIMITE DE DÉPÔT AU SCT <sup>(2)</sup>
Suivi des prévisions au 31 mars 2026	25 juin 2025
	25 juillet 2025
	25 septembre 2025
	24 octobre 2025
	25 novembre 2025
Prévisions budgétaires pluriannuelles	15 août 2025
	12 janvier 2026 <sup>(3)</sup>

- (1) Les prévisions doivent être présentées en fonction des exercices financiers gouvernementaux, soit du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars.
- (2) Dates présentées à titre informatif seulement. D'autres dates et consignes seront communiquées, au moment opportun, afin de permettre à la Direction de la stratégie et de l'expertise budgétaire de valider les résultats avant la transmission au SCT.
- (3) Cette collecte devra être approuvée par le conseil d'administration (CA). Dans le cas où il ne serait pas possible de tenir une séance du CA à cette date, l'approbation par le CA pourra se faire à posteriori de l'approbation des prévisions budgétaires, soit au plus tard le 26 janvier 2026.

---

**Objet:**

TR: Demande d'exemption au gel de recrutement | ENPQ - FP

12 novembre 2024

Monsieur Patrick Dubé  
Secrétaire  
Conseil du trésor

Monsieur le Secrétaire,

L'École nationale de police du Québec prend acte du CT 231388 concernant les mesures de contrôle des dépenses.

Cette décision du CT place l'École dans une situation d'incapacité de répondre aux besoins des corps de police et du MSP pour sécuriser le Québec comme demandé par le premier ministre et le ministre de la Sécurité publique au cours des dernières années.

**Par la présente nous vous demandons une exemption permanente au gel de recrutement pour les postes des sections 1 et 2 de la demande d'exemption jointe** pour les emplois directement liés à la mission, à l'offre de cours ainsi qu'aux services essentiels aux étudiants et aux activités de formation.

Nous comprenons tout à fait les objectifs poursuivis afin de respecter l'équilibre budgétaire gouvernemental ainsi que la limitation de la croissance de la fonction publique.

À l'égard de l'équilibre budgétaire, l'École a déposé un budget équilibré pour 2024-2025, approuvé par son conseil d'administration, qui est géré de manière optimale et rigoureuse afin de respecter ce cadre budgétaire. De plus, l'École autofinance ses activités grâce, entre autres, à des subventions gouvernementales associées à des mandats spécifiques, par la contribution des corps de police ainsi que par les revenus générés provenant de son offre de formation et de ses autres activités.

Concernant le contrôle des effectifs, le personnel de l'École ne fait pas partie de la fonction publique. L'École est un organisme autre que budgétaire, bien qu'elle soit assujettie à la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs*. Notre réponse agile à nos besoins en recrutement, prolongation ou renouvellement de personnel formateur, spécialiste et administratif est essentielle à la réalisation de notre mandat de formation policière et en sécurité publique. Si l'École n'a pas accès à ses processus habituels de recrutement externe, nous serons obligés de réduire notre offre de formation en lien avec notre capacité.

La gestion de nos effectifs est **en lien direct avec notre offre de formation** et n'a pas d'impact sur la taille de la fonction publique ou son équilibre budgétaire:

- **Plus de 50% de notre effectif est occasionnel**, à prestation variable pour répondre aux besoins évolutifs de nos clientèles;
- Il n'y a pas de clauses permanentes de sécurité d'emploi comme dans la fonction publique ce qui nous permet une marge de manœuvre dans notre gestion en besoin du personnel;
- L'École n'a pas accès au bassin de la fonction publique afin de soutenir ses besoins de main-d'œuvre;

- **L'École est un organisme national dans une région**, ce qui augmente les difficultés d'attraction de la rétention du personnel administratif et spécialisé. Surtout dans le contexte de la création d'une filière batterie dans un parc industriel abritant plusieurs entreprises multinationales à quelques kilomètres du campus;
- Contrairement aux cégeps et universités, la gestion des inscriptions aux formations est en continu ce qui exige un soutien administratif récurrent.

À titre d'institution d'enseignement supérieur du milieu de la sécurité publique, nous devons être en mesure de répondre aux commandes gouvernementales en cours de réalisation actuellement :

- Formation de 1000 nouveaux policiers par année afin de leur octroyer le permis d'exercice de la profession comme exigé par la *Loi sur la police*;
- Hausse des nouveaux enquêteurs qualifiés par année en lien avec l'obligation réglementaire de la *Loi sur la police*;
- Hausse de policiers et de perfectionnement policier pour les corps de police autochtones;
- Hausse des formations en gestion policière associée à une nouvelle réglementation en voie d'être adoptée par le MSP;
- Hausse des constables spéciaux du MSP, dont 144 d'ici avril 2025;
- Hausse des constables spéciaux de la STM;
- Hausse des contrôleurs routiers;
- Hausse des besoins en perfectionnement policier et en sécurité publique pour répondre aux nouvelles réglementations en vigueur et en adoption prochaine par le MSP;
- Mise en place, à la demande du ministre, d'un campus de l'École à Montréal afin de déployer notre offre de formation dans la grande région de Montréal.

Les corps de police et les organisations de sécurité publique ont grandement besoin de personnel qualifié pour répondre à la complexité des situations avec lesquelles ils doivent composer. L'École est là pour répondre, mais a besoin d'agilité dans ses processus pour être efficace.

Pour s'acquitter de sa mission, l'École doit avoir recours à une multitude d'expertises et de ressources autant sur le plan administratif que pédagogique. Nos équipes multidisciplinaires composées de personnel de soutien administratif, logistique, de service alimentaire, d'hôtellerie, de sécurité, d'experts dans différents domaines policiers ou de la sécurité publique, de spécialistes pédagogiques, technopédagogiques, d'encadrement, d'intervenants sociaux, de psychologues, chercheurs, de comédiens et de formateurs permettent le développement, l'amélioration et la diffusion de notre offre de formation partout sur le territoire québécois.

Seulement sur son campus principal à Nicolet, l'École peut accueillir plus de 700 personnes au quotidien, que ce soit en formation initiale ou en perfectionnement, grâce à une cafétéria et une capacité d'hébergement de 218 lits en dortoir et 233 chambres. Elle peut également organiser des formations et recevoir des colloques d'envergure avec ses deux amphithéâtres de 104 et 279 places. L'École dispose de multiples locaux spécialisés qui exigent du personnel qualifié pour en assurer une gestion efficace et sécuritaire: Salle de tir, plateau d'exercices et de combat rapproché, plateaux tactiques et de simulation, salles de simulation virtuelle, salle de simulateur en conduite d'urgence, circuit routier, flotte automobile, bassin d'entraînement, salles en intervention physique. Il faut aussi souligner que nous assurons, avec la SQI, l'entretien et le maintien d'actif d'un édifice patrimonial.

De plus, l'École déploie 58% de son offre de formation en hors campus, à son nouveau campus de Montréal ou en ligne ce qui exige du personnel de coordination, technologique, logistique en plus du personnel formateur.

Dans le contexte actuel du Québec en matière de sécurité publique et afin de répondre aux demandes gouvernementales, l'École désire conserver son autonomie dans la gestion de ses effectifs **et demande des exemptions permanentes pour les postes concernés dans les sections 1 et 2 du formulaire joint. Les postes mentionnés dans les sections 3 et 4 font l'objet d'une demande d'exemption spécifique** afin d'assurer la continuité des services dans le respect de l'équilibre budgétaire.

Je m'engage comme directeur général de l'École, sous l'autorité du conseil d'administration et du ministre de la Sécurité publique à respecter l'équilibre budgétaire et à assurer un contrôle rigoureux des effectifs qui respecte l'esprit du CT 231388. Merci de tenir en compte notre unicité et d'être ainsi partenaire de notre réussite.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de ma considération et je demeure disponible afin de vous fournir plus d'information au besoin.



### Pierre St-Antoine

Directeur général

École nationale de police du Québec  
350, rue Marguerite-D'Youville [ [sur Google Maps](#) ]  
Nicolet (Québec) J3T 1X4  
Téléphone : 819 293-8631, poste 6224  
Cellulaire : 819-448-4759  
[psta@enpq.qc.ca](mailto:psta@enpq.qc.ca)  
[www.enpq.qc.ca](http://www.enpq.qc.ca)

**Confidentialité :** Le contenu du présent courriel est strictement confidentiel et s'adresse uniquement aux personnes auxquelles il est adressé. Il est formellement interdit de faire circuler, de distribuer ou de copier le présent message et les documents qui y sont annexés, sauf par la ou les personnes auxquelles il est adressé. Si vous avez reçu le présent courriel et qu'il ne vous est pas destiné, nous vous prions de bien vouloir nous en aviser sans délai.

**DESTINATAIRE :** Monsieur Michel Desgroseillers, commissaire, COMDP  
Monsieur Reno Bernier, coroner en chef, BC  
Monsieur Pierre St-Antoine, directeur général, ENPQ  
Monsieur Stephen Valade, directeur général, ENPOMPQ  
M<sup>e</sup> Marc-Antoine Adam, président, TADP  
Madame Louise Vien, présidente par intérim, RACJ  
M<sup>e</sup> David Sultan, président, CQLC  
M. Vincent Richer, commissaire, CLCC  
M<sup>e</sup> Brigitte Bishop, directrice, BEI

**EXPÉDITEUR :** Monsieur Maxime Perreault, directeur BSMSG

**DATE :** Le 18 août 2026

**OBJET :** Demandes prébudgétaires 2026-2027



---

Dans le cadre de la préparation du budget 2026-2027 du gouvernement du Québec, qui sera présenté au printemps 2026, le ministère de la Sécurité publique sera invité au cours de l'automne à déposer ses demandes budgétaires au ministère des Finances. Dans cette optique, nous sollicitons votre contribution afin de soumettre vos propositions de mesures.

Considérant le contexte budgétaire actuel, nous vous invitons à soumettre des mesures structurantes en lien avec les priorités gouvernementales et qui ne nécessitent pas d'ajout d'effectifs additionnels. De plus, une attention particulière doit être portée aux mesures dont le financement prendra fin en avril prochain et que vous jugez essentiel de reconduire.

Le fichier Word permet de rédiger vos besoins ainsi que tous les détails qualitatifs des mesures. Le fichier Excel permet quant à lui de comptabiliser toutes les données financières. À cet égard, pour toutes questions relatives aux données financières, veuillez vous référer à votre analyste budgétaire responsable à la Direction de la stratégie et de l'expertise budgétaire.

Un retour est attendu au plus tard le **15 septembre** afin que les autorités puissent saisir rapidement le ministère des Finances des besoins essentiels. L'information fournie pourra aussi être utilisée dans le cadre de la mise à jour économique de l'automne 2025.

Par ailleurs, il est à noter qu'au terme de l'exercice, nous ne pourrons vous confirmer les mesures retenues et les montants accordés. Ces informations seront disponibles seulement lors du dépôt du budget par le gouvernement du Québec, au printemps prochain.

Merci de votre collaboration.

p.j. (2)

c. c. M. Patrick Dubé, sous-ministre  
M<sup>me</sup> Isabelle Mignault, sous-ministre associée, SMSG

N/Réf. : 2025-12729

PAR COURRIEL

Québec, le 10 juin 2025

Monsieur Pierre St-Antoine  
Directeur général  
École nationale de police du Québec  
350, rue Marguerite-d'Youville  
Nicolet (Québec) J3T 1X4

**Objet : Niveau d'effectifs de l'École nationale des polices du Québec**

Monsieur le Directeur général,

En respect des obligations découlant de l'adoption par le Conseil du trésor du niveau d'effectifs 2025-2026 du 18 février 2025 dernier concernant la détermination des niveaux d'effectifs dont dispose chaque ministre pour l'ensemble des organismes publics dont le personnel n'est pas nommé selon la *Loi sur la fonction publique* et dont il est responsable, je vous informe que le niveau d'effectifs de l'École nationale de police du Québec a été fixé à 550 958 heures rémunérées pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026.

Je suis conscient que le respect de la cible fixée est tributaire des demandes de vos partenaires externes. Dans l'éventualité où une mise à jour de vos besoins devait être réalisée, vos demandes pourront être soumises selon le processus officiel.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



François Bonnardel

N/Réf. : 2025-10641

DESTINATAIRES : Reno Bernier, coroner en chef, BC  
Robert Rouleau, directeur par intérim, BEI  
Marc-Antoine Adam, président, TADP  
Hélène Tremblay, commissaire par intérim, COMDP  
David Sultan, président, CQLC  
Pierre St-Antoine, directeur général, ENPQ  
Stephen Valade, directeur général, ENPOMQ  
Louise Vien, présidente par intérim, RACJ

EXPÉDITEUR: Marc Croteau

DATE : Le 27 mars 2025

OBJET : **Orientations 2025-2026 du Secrétariat du Conseil du trésor -  
Maintien du gel de recrutement des emplois réguliers  
et occasionnels**

---

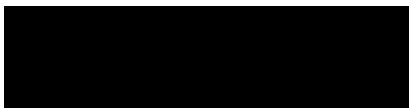
Au cours des derniers mois, des efforts ont été demandés afin de ralentir les dépenses et de se rapprocher davantage de la cible budgétaire ministérielle 2024-2025. Le 24 octobre 2024, des mesures de contrôle de dépenses supplémentaires ont été demandées par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) à tous les ministères et organismes. Nous vous informons qu'en février dernier, le SCT a décrété que ces mesures seront prolongées intégralement, et ce, jusqu'au **31 mars 2026**. Ainsi, :

- Les heures supplémentaires ne seront autorisées que par le premier dirigeant exclusivement et ne seront autorisées que pour des situations jugées exceptionnelles;
- Le recrutement pour tout emploi régulier devra faire l'objet d'une approbation du SCT;
- La nomination, le renouvellement ou la prolongation de tout emploi occasionnel devra faire l'objet d'une approbation du SCT.

L'embauche d'étudiants, de stagiaires ainsi que de saisonniers bénéficiant d'un droit de rappel n'est pas visée par les mesures annoncées. De plus, il demeure possible d'effectuer tout mouvement de personnel au sein de la fonction publique, soit par affectation, mutation et promotion.

N'hésitez pas à communiquer avec votre conseillère en gestion de la main-d'œuvre afin qu'elle vous accompagne dans la justification de vos demandes d'exemption.

Le sous-ministre,



Marc Croteau

2024-11-08

Tel qu'annoncé au Café-DG du 29 octobre dernier, l'ENPQ, comme l'ensemble des organismes et ministères, a reçu des consignes gouvernementales visant **une saine gestion et un contrôle budgétaire accru**. Il est important de rappeler que les dépenses prévues au budget ENPQ de l'année en cours sont toujours autorisées, que ce soit des dépenses liées au salaire ou à des achats de biens ou services.

Voici par contre des éléments importants à considérer, pour l'ensemble des employés de l'École, en lien avec ces consignes.

**Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration à la mise en place de ces actions concrètes.**

## Gel des embauches

Cette annonce ne touche pas le personnel à l'emploi de l'École. Cependant, l'ENPQ ne procédera pas au recrutement de nouveau personnel **SAUF SI** une exemption officielle du Conseil du trésor le lui permet.

Notre réponse agile à nos besoins en recrutement, prolongation ou renouvellement de personnel formateur, spécialiste et administratif est essentielle à la réalisation de notre mandat de formation policière et en sécurité publique.

C'est pourquoi l'École est déjà en action afin d'obtenir plusieurs dérogations pour des postes jugés essentiels à sa mission et à l'offre de formation. Il est par contre possible que certains processus de dotation soient plus longs qu'à l'habitude.

## Points de vigilance ayant un impact sur votre quotidien

### Temps supplémentaire

L'École doit limiter les heures supplémentaires des employés aux situations jugées inévitables. **Il est essentiel de demander l'approbation de votre gestionnaire** avant d'effectuer des heures supplémentaires, quelle que soit votre intention de le faire payer ou de les cumuler.

### Gestion des déplacements et activités de formation

Les déplacements et activités de formation à l'intention du personnel et générant des frais, qu'ils soient au Québec ou ailleurs, se limiteront aux cas jugés essentiels aux activités opérationnelles et à la mission. Nous vous demandons aussi d'être à l'affût d'optimisation dans vos déplacements lorsqu'ils sont essentiels (par exemple, deux personnes se rendant au même endroit au même moment peuvent covoyager). Une analyse est en cours afin d'optimiser la gestion des déplacements de manière plus structurée. De plus, les formations à faible coût et en ligne seront priorisées et toutes les demandes de formation seront analysées.

### Consommation de papier

Quelques habitudes prises en période de pandémie sont favorables à l'économie de papier et de cartouches d'impression. Évitez l'impression inutile et favorisez l'impression en noir et blanc lorsque cela est possible. Des analyses sont en cours pour limiter l'utilisation des imprimantes dans certains secteurs.

### Autres actions en cours

Le comité de gestion et des membres du personnel sont en action afin d'identifier des pistes d'optimisation potentielles dans plusieurs processus. L'impact sur les opérations et tâches des équipes seront limités au maximum. Des travaux sont en cours avec les équipes concernées et mèneront certainement à des changements dans nos manières de faire. L'École vous tiendra informé des avancées en cette matière.

**Vous avez des questions? Votre gestionnaire ou la DPSC sont là pour y répondre.**

**Nous vous remercions de votre collaboration à cet effort collectif de saine gestion.**





## Mesures de contrôle des dépenses dont un gel d'embauche de la part du CT

### Gestion

Madame, Monsieur,

J'ai reçu dans les dernières heures une décision du CT concernant les organismes autres que budgétaires dont l'École.

Les éléments clés :

- qu'il est de la responsabilité de chacune des entités gouvernementales d'assurer **une gestion optimale et rigoureuse de l'exécution du Budget;**
- qu'ils doivent présenter au Budget 2025-2026 des résultats d'exercice à l'équilibre;
- concernant l'exercice financier 2024-2025, qu'ils **doivent appliquer une gestion serrée de leurs dépenses de fonctionnement et limiter notamment les dépenses de déplacement au Québec et hors Québec à ce qui est jugé essentiel** en lien avec la mission, sur approbation du sous-ministre ou du premier dirigeant;
- que **des mesures concernant un gel de recrutement sur des emplois réguliers et occasionnels (ou l'équivalent) ont été adoptées par le Conseil du trésor à compter du 1er novembre 2024**, selon les modalités présentées aux annexes ci-jointes;
- concernant l'exercice financier 2024-2025, **qu'ils doivent limiter le temps supplémentaire** à ce qui est jugé essentiel en lien avec la mission, sur approbation du sous-ministre ou du premier dirigeant;
- concernant l'exercice financier 2024-2025, **qu'ils doivent respecter le niveau d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures 2024-2034** et qu'en cas de dépassement, des mesures de contrôle additionnelles devront être mises en place pour éviter que des risques ne se matérialisent d'ici la clôture de l'exercice financier.

Nous sommes présentement en discussion avec le Conseil du trésor et le MSP afin d'avoir une dérogation particulièrement en ce qui concerne le gel de recrutement qui empêcherait l'École d'accomplir sa mission.

Je réuni ce matin le comité budgétaire afin de préparer un argumentaire et de procéder à un plan de match. Le CD de mardi prochain traitera prioritairement de cette situation.

Vous serez convoqué au besoin. Merci de vous rendre disponible.

Pierre



St-Antoine, Pierre 2024-10-25 07:18

## INFO | Annonce de mesures de contrôle des dépenses de la part du Conseil du trésor

Madame, Monsieur,

Nous avons reçu une décision du Conseil du trésor au cours des dernières heures concernant des mesures de contrôle des dépenses qui touchent l'École nationale de police du Québec.

Les éléments clés :

- Gel d'embauche à compter du 1<sup>er</sup> novembre;
- Gestion serrée des dépenses de fonctionnement;
- Limitation du temps supplémentaire;
- Respect de l'équilibre budgétaire;
- Respect des investissements pour les infrastructures.

Nous sommes présentement en discussion avec le Conseil du trésor et le MSP afin d'avoir une dérogation comme pour les cégeps et les universités particulièrement en ce qui concerne le gel de recrutement qui empêcherait l'École d'accomplir sa mission. Nous désirons également avoir une interprétation des mesures qui concernent l'École. Soyez assuré que l'équipe de direction travaille sans relâche afin d'expliquer notre spécificité pour répondre à notre mandat de formation policière et en sécurité publique.

Nous allons vous tenir informé de l'évolution du dossier et des mesures qui seront prises au cours des prochaines semaines.

Pierre

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2114923/gel-recrutement-fonction-publique-quebec>